Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

L'été est presque fini, **la rentrée scolaire** 2005-2006 est déjà derrière nous et je me plais de relever que celle-ci s'est bien passée dans les deux Etablissements.

De par la mise à disposition des deux pavillons scolaires provisoires, l'un au Simplon et l'autre au Léman, les élèves ont pu être accueillis dans de bonnes conditions.

Pour le primaire, sur 4 salles de classes supplémentaires mises à disposition au Simplon, 3 sont aujourd'hui déjà utilisées. L'autre permettra d'accueillir les premiers enfants de la nouvelle construction du Simplon. Les effectifs par classe ont pu d'une manière générale être respectés.

Pour le secondaire, 2 salles de classes sur 4 sont utilisées dans le pavillon provisoire du Léman. Les deux autres le seront au fur et à mesure de l'arrivée de nouveaux locataires dans les immeubles de l'avenue du Silo.

Lors de la séance du 29 juin dernier, j'avais été interpellé au sujet de l'étude menée par le Groupe de Travail pour la Réorganisation Scolaire de l'Ouest Lausannois (GTRSOL). Vous ayant promis un complément d'information, je peux ajouter que le groupe de travail dont il est question est issu de la Conférence des Municipaux des Ecoles de l'Ouest lausannois. Cela fait de nombreuses années que nous réfléchissons aux problèmes scolaires

et discutons de ce que l'on peut appeler la commune scolaire. C'est dans ce cadre que nous avons aussi évoqué la création d'un gymnase dans notre région.

Le groupe de travail que nous avons constitué a été officialisé par le Département et nous avons le soutien logistique des services de l'Etat. C'est dans ce cadre qu'un mandat a été donné au bureau PAI et qu'il a été décidé que toutes les communes participent au financement de l'étude. Actuellement, ce bureau est en train d'établir un inventaire de tous les bâtiments et de toutes les salles de classes ou autres équipements. Le résultat de cette étude permettra d'avoir une vision régionale et ainsi, il sera, je l'espère, possible d'envisager de meilleures collaborations en ayant des projets novateurs.

Vous serez tenu au courant de l'évolution de ce dossier au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Pour terminer, je vais vous donner des informations sur l'Etat de la situation relatif à la motion« harmonisation des horaires scolaires et accueil continu des enfants ».

Le 4 novembre 2004, Mme la Conseillère communale Bastienne Joerchel Anhorn a déposé une motion intitulée "Harmonisation des horaires scolaires et accueil continu des enfants".

La Direction Culture-Jeunesse-Sport a été chargée de faire la coordination de l'étude relative à cette motion, en collaboration avec les deux Directeurs des Etablissements primaire et secondaire et la Direction de la Sécurité sociale.

Après analyse, il apparaît que la motion relève de deux thématiques distinctes :

- l'harmonisation des horaires scolaires et
- l'accueil continu extra-scolaire des enfants.

La Municipalité, sur proposition des Directions Sécurité sociale et Culture-Jeunesse-Sport, a décidé, en juin dernier, d'étudier séparément les deux objets faisant partie de la motion de Mme la Conseillère communale Bastienne Joerchel Anhorn.

L'objet concernant l'harmonisation des horaires scolaires a été confié à la Direction Culture-Jeunesse-Sport, plus particulièrement au Directeur de l'Etablissement primaire.

L'objet relatif à l'accueil continu des enfants a été mis sous la responsabilité de la Direction de la Sécurité sociale, qui étudie déjà la question de la création d'une unité d'Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire (APEMS), notamment dans le cadre de l'agrandissement du Collège du Léman et sur le site du Collège du 24-Janvier. La Direction vous tiendra au courant du résultat de ses réflexions à travers une réponse précise qui sera alors faite en réponse à la motion de Mme Joerchel Anhorn.

Malgré tout, deux séances de travail ont déjà eu lieu entre tous les partenaires concernés. Ces rencontres ont permis aux différents intervenants de se positionner par rapport à la thématique et d'exprimer les attentes et besoins propres à chacune des structures représentées. Le résultat de ces rencontres a montré que les deux projets, harmonisation des horaires et APEMS, peuvent aboutir indépendamment l'un de l'autre. Il faut ajouter cependant que la mise en place de l'harmonisation des horaires scolaires pourrait être

facilitée par une offre parallèle de prise en charge extra-scolaire. Dans l'idéal, l'unité d'accueil pour écoliers en milieu scolaire, à créer, devrait s'adapter aux nouveaux horaires scolaires.

Pour en revenir plus précisément à la thématique de l'harmonisation, je peux vous informer qu'à ce jour, une commission de 8 personnes (3 enseignants de classes initiales et 3 enseignants de classes primaires, Mme Gattoni et M. Tauxe) a été nommée par la Direction de l'Etablissement primaire. Cette commission se réunira pour la première fois durant ce mois de septembre afin d'examiner les différents modèles existants en matière d'harmonisation d'horaires et déterminer si l'un de ces modèles peut être adapté aux spécificités de la ville de Renens ou s'il faut envisager en créer un nouveau.

Comme vous le savez, une motion sur l'harmonisation des horaires scolaires a été aussi déposée en juin dernier au Grand Conseil. Il nous semble donc nécessaire de connaître la position du Département de la Formation et de la Jeunesse par rapport à cette thématique afin d'orienter notre travail dans la même direction. Il serait en effet peu judicieux de plancher sur un projet à Renens pour qu'il soit ensuite inapplicable en raison de changement imposé par le DFJ, comme les horaires scolaires par exemple. Cette position du DFJ face à l'harmonisation des horaires scolaires doit être connue ces prochains jours.

Vous serez tenu au courant de l'évolution de ce dossier et j'espère que des changements allant dans le sens de l'harmonisation des horaires interviendront dès la prochaine rentrée scolaire. Dès que j'aurai des éléments plus concrets, nous répondrons d'une manière précise à la motion de Mme Loerchel Anhorn.

J'espère avoir, par ma communication, un peu longue peut-être, répondu à quelques questions légitimes restées en suspens et je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Merci pour votre attention.

M. Olivier Golaz Conseiller municipal

Renens, le 8 septembre 2005